

## Cours 4 : organisation de la police au Canada

La police au niveau fédéral, provincial et municipal ; le métier de policier : formation, emploi du temps, culture organisationnelle ; patrouille, enquête, renseignement, administration ; professionnalisation et bureaucratisation.

- a. Situation générale de la police au Canada
  - i. La police fait partie du système de justice criminelle, avec les cours et les prisons. **C'est en quelque sorte la porte d'entrée du système.** Ses activités réelles dépassent toutefois largement ce cadre.
    - (1) quand le citoyen fait face à une situation d'urgence, le policier est l'intervenant de première ligne.
    - (2) les policiers ont une certaine discrétion vis-à-vis de l'arrestation, première étape de l'entrée dans le système. S'ils ne l'utilisaient pas, le système serait rapidement paralysé (« entonnoir pénal »).
    - (3) Au Canada, c'est le policier, et non la victime ou un autre citoyen, qui porte plainte (sauf exceptions). Il remplit une *demande d'intenter des procédures* (DIP) et confie le dossier au procureur de la couronne.
    - (4) le policier a le statut légal d'**agent de la paix**. L'agent de la paix a le pouvoir d'arrestation, de fouiller *si des doutes raisonnables existent*, de faire application pour obtenir un mandat de fouiller ou d'arrêter.
    - (5) cela dit, en général la police, dans une majorité de ses activités, ne fonctionne aucunement comme partie du système de justice.
  - ii. Au Canada, le Code criminel est de responsabilité fédérale, mais chaque province a sa propre loi de police et réglemente les services policiers sur son territoire (sauf ceux de la GRC).
  - iii. En général, donc, le modèle est plutôt celui de la police britannique ou étatsunienne : décentralisé. Exception : la GRC offre des services à la fois au niveau fédéral, « provincial » et municipal, sous contrat avec des autorités locales. *Elle est donc dans cette mesure une sorte de police nationale*, ressemblant aux polices continentales européennes. La structure policière du Canada est unique au monde.
  - iv. La plupart des services de police de grosseur moyenne (et plus) se présentent en deux sections importantes : la **gendarmerie** (agents en uniforme ou « en tenue »), ou patrouilleurs, et les **enquêteurs**. En principe ces deux sections ont des tâches assez différentes, et sont appelés à collaborer seulement à l'occasion — la fréquence, nature et objectifs de cette collaboration dépend de la stratégie policière adoptée au sein de chaque organisation. Nous en reparlerons plus en détail plus tard; pour l'instant, notons que :
    - (1) la **gendarmerie / patrouille** est chargée de la prévention du crime, du contrôle des foules, de l'ordre dans les endroits publics, de la réponse aux appels du citoyens et du code de sécurité routière.
      - (a) en général les patrouilleurs passent **moins de 10 % de leur temps sur des affaires criminelles**. Le 90 % restant est divisé entre l'administration, la patrouille préventive et la réponse à des appels de nature non-criminelle.
      - (b) L'immense majorité des activités de la patrouille (95 %) sont déclenchées par un appel d'un citoyen.
      - (c) la patrouille est la porte d'entrée dans la plupart des services de police.
    - (2) l'**enquêteur** est chargé de conduire des investigations sur les crimes graves où moins graves lorsque ceux-ci ne sont pas immédiatement résolus. Les enquêteurs sont généralement spécialisés dans un type de crime.
  - v. Le Canada compte 60 000 policiers, ou 188/100 000 habitants (Québec : 194 ; France, 337 ; Belgique, 350 ; R-U, 246 ; ÉU, 270). Ces services nous coûtent près de 8 milliards par année, ou 250\$ par habitant. Les femmes forment 16 % du total (R-U=17 %, ÉU=10 %). La France compte 145 000 membres de la Police nationale (+15 000 civils) et 100 000 gendarmes. Le R-U compte 43 organisations autonomes de police pour un total de 134 000 agents. Aux ÉU, on compte 11 000 agents (fédéraux) du FBI, et 1 000 000

d'agents de police dans 32 autres agences fédérales (surtout : DEA, Marshalls, Treasury, ATF, Secret Service), et **18 000** autres organisations (bureaux du shérif, polices étatiques et municipales). Dépenses : 60 milliards USD.

b. La police au fédéral

- i. La police fédérale est la Gendarmerie Royale du Canada (GRC). Elle est sous la responsabilité du ministère de la Sécurité publique (SP, ministre : Stockwell Day) ([www.psepc-sppcc.gc.ca/index\\_f.asp](http://www.psepc-sppcc.gc.ca/index_f.asp)) anciennement ministère du Solliciteur général, qui a aussi sous sa responsabilité les pénitenciers fédéraux et la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), l'Agence des services frontaliers du Canada et des organismes de surveillance (Commission des plaintes du public contre la GRC, entre autres).



ii. Son histoire :

- (1) Création : par le premier ministre du Canada, en septembre 1873. On recrute 275 gendarmes et ils sont envoyés en Alberta (qui ne portait pas ce nom à l'époque); c'est la *grande Marche vers l'Ouest* (juillet — octobre 1874).
  - (2) Elle s'appelle la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest (*North-West Mounted Police*, sigle : *MP*) on ajoute « royale » en 1905). Le nom de GRC date de 1949.
  - (3) leur fonction : officialiser la présence souveraine du Canada dans les territoires de l'ouest (contre les incursions étatsuniens chercheurs d'or et autres)
  - (4) autres fonctions : protéger la construction du chemin de fer national en contrôlant les travailleurs et les chantiers ; s'assurer que la colonisation blanche n'était pas entravée par les populations autochtones en leur faisant signer des traités ; percevoir les impôts et droits de douanes et distribuer des services aux colons (entre autres, le courrier).
- iii. Sa structure organisationnelle :
- (1) à la tête de la GRC se trouve le Commissaire de la GRC, **William Elliott**. Elle coûte environ 1 milliard \$ par année.
  - (2) La GRC comporte 22 000 employés, dont 10 000 gendarmes (grade de base), 5 000 officiers et 3 000 civils.
  - (3) 4 sous-commissaires ont à charge des régions du Canada ; Région de l'Atlantique, Région centrale, Région Nord Ouest et Région Pacifique. Ces régions se découpent en 13 divisions, selon les provinces et territoires. Le Québec est la division « C » (Ontario : O ; C-B : E)
    - (a) la GRC est une police fédérale partout au Canada. En cette qualité, en principe elle a juridiction sur les crimes qui traversent les juridictions provinciales surtout en matière de crime organisé, de sécurité frontalière, de criminalité économique (blanchiment, transferts, etc.) et de terrorisme.
    - (b) Elle offre aussi des services centralisés, entre autres :
      - (i) de renseignement (le Service canadien de renseignements criminels, <http://www.cisc.gc.ca/>)
      - (ii) maintien du registre des casiers judiciaires
      - (iii) Système d'analyse des liens entre les crimes de violence (SALCV)
      - (iv) le Collège canadien de police ([www.ccp.gc.ca/home\\_f.htm](http://www.ccp.gc.ca/home_f.htm))
    - (c) Sauf au Québec et en Ontario, la GRC offre également des services de police provinciale/territoriale et municipale (8 provinces, 3 territoires, 200 municipalités, 200 communautés autochtones).

c. La police au provincial

- i. Création : 1839, la Police rurale du Bas-Canada. Environ 300 constables qui patrouillent la campagne, à cheval, autour de Montréal. Commissaire : Auguste Gagy.
- (1) Sa première mission est le contrôle des patriotes qui restent encore après la rébellion.
  - (2) en principe, elle devait remplacer l'armée britannique, mais en fait elle s'y ajouta. En plus, 80 % des policiers sont anglophones.

- (3) En fait, le taux de criminalité est extrêmement bas. Les arrestations sont rares, et en général pour vols mineurs, ivresse en public, pour un total de 80 par année par municipalité.
- (4) 1870 : création de la « police provinciale de Québec ». Devient la SQ en 1968.
- ii. La Sûreté du Québec
  - (1) offre des services de police dans plusieurs Municipalités régionales de comté (MRC), qui sont pour la plupart de grandes zones rurales.
  - (2) fait respecter le code de sécurité routière sur les autoroutes provinciales et fédérales



- (3) offre des services d'enquête criminelle et des services spécialisés aux polices municipales (analyse, matériel [hélicoptères, véhicules spéciaux], escouade canine, etc.). Depuis le 11 septembre la SQ a également son « Groupe d'enquête et de renseignement spécial », visant les activités terroristes au Québec.
- (4) compte 5 000 agents et 1 500 civils et coûte 450 millions par année (a « hérité » de 1 000 agents de plus en 2003 à cause de l'intégration de 40 anciennes forces municipales). Elle est dirigée par Normand Proulx depuis 2003. La SQ dépend du ministère de la Sécurité publique du Québec (ministre : Jacques Dupuis, aussi ministre de la Justice).

#### Niveaux de services requis des organisations policières municipales au Québec

nombre d'habitants	niveau de service requis (loi 70)
5 000 - 100 000	1 : gendarmerie +enquête
100 000 - 200 000	2 : +intervention +infiltration
200 000 - 500 000	3 : +crimes majeurs +filatures +juriscomptabilité
500 000 - 1G	4 : +crime organisé +foules+protection témoins +surveillance électronique
1G+	5 : +mer/air +terrorisme +explosifs +polygraphie
provincial (SQ seul.)	6 : +prédateurs +coordination cr. org. +corruption +cybersurveillance +protection VIP +profilage +gestion banques de données nationales

- d. La police au municipal
  - i. En tout, les polices municipales représentent 70 % du personnel et 60 % des dépenses au Canada. Il y a environ 400 polices municipales au Canada, 40 au Québec (ce chiffre change souvent, à cause de fusions ou d'apparition de nouvelles forces de police). Ceci représente environ **30 000 agents de police (9 000 au QC [SPVM + municipalités])**.
  - ii. En principe, toutes les municipalités de plus de 5 000 habitants se doivent de former un service de police.
    - (1) Avant 1991, des municipalités se fiaient à la SQ pour offrir les services policiers (sans avoir à payer — c'est Québec qui défrayait les coûts). En 1991 on a décidé de faire payer les coûts des services de la SQ aux municipalités.
    - (2) Beaucoup de municipalités ont ainsi décidé de former leur propre corps de police. La SQ était active dans 27 % des municipalités (excluant MTL); en 2002 c'était moins de 20 %; en 2003 la proportion est remontée à environ 30 %, avec l'intégration de polices municipales.
    - (3) Résultat : 154 services de police différents en 1997, uniquement pour des raisons financières.

- (4) À cause des fusions municipales et d'autres amalgamations, le nombre de services de police municipaux au Québec est tombé à 78, incluant ceux des communautés autochtones (40 corps de police municipale conventionnels et 38 polices autochtones).
- iii. Le Service de police de la ville de Montréal (SPVM)
  - (1) Directeur : Yvan Delorme
  - (2) emploi 4 207 policiers (78 % h), dont 3 000 agents, 450 sergents, environ 250 autres officiers de direction, et 550 enquêteurs (500 sergent-détectives et 50 lieutenant-détectives). Emploi également 1 200 civils. Coût annuel : 400 millions.
  - (3) Embauche chaque année environ 200 nouveaux agents, dont 40 % de femmes, et 5 % de candidats issus de communautés culturelles (les départs [retraites, démissions] font un peu plus de 200, il y a donc diminution nette de l'effectif).
  - (4) Le SPVM fonctionne à travers 49 « postes de quartiers » (PDQ, gendarmerie) et de 4 centres opérationnels (enquête).
- iv. Son histoire : créée après la rébellion de 1837 (on en crée une à Québec également). La police de Québec est probablement la première police moderne, de type « Peel », en Amérique. 102 agents à Québec, 122 à Montréal.
  - (1) Vu le contexte, c'était une police visant en premier lieu le contrôle des activités politiques de masse (fouilles, espionnage, arrestations de patriotes suspectés).
  - (2) Dès 1839 cette direction politique est abandonnée et la mission de la police change : elle se charge du contrôle des travailleurs itinérants, des matelots trop excités ou désertant leur navire (port de Montréal et de Québec), immigrants pauvres, prostituées, mendiants et autres « gens sans occupation ». Le manuel de la police de Montréal de 1849 définit les personnes menaçant l'ordre comme « toutes les personnes qui, étant capables de travailler, refusent ou négligent de le faire ». En 1838, celles-ci représentent 71 % des arrestations de la police de Montréal.
- e. Pourquoi notre police ressemble-t-elle à ça ?
  - i. Explication traditionnelle :
    - (1) l'urbanisation rapide causée par la révolution industrielle rend les villes désorganisées et anonymes. Un nouvel outil de contrôle social officiel est nécessaire.
    - (2) la peur du crime s'installe
    - (3) la moralité décline
    - (4) Seuls les libertaires et les laxistes s'opposaient à cette nouvelle institution
    - (5) ainsi, la nouvelle police, efficace, imposa effectivement l'ordre et fit diminuer la criminalité.
  - ii. Explication « révisionniste » :
    - (1) la révolution industrielle causa des frictions entre les classes et des revendications de la part des ouvriers exploités
    - (2) dans les cas d'émeutes, les populations entières de quartiers défavorisés supportaient les émeutiers
    - (3) il fallait créer une institution contrôlée, centralisée, disciplinée et détachée des conflits de travail
    - (4) une institution dont les membres ne s'identifient pas aux classes ouvrières, afin de ne pas sympathiser avec leurs problèmes sociaux et politiques
    - (5) la police devait également imposer une régulation morale aux classes inférieures (boisson, prostitution, vagabondage, homosexualité)
    - (6) Elle remplissait cette mission en partie, aussi, en distribuant / organisant des services municipaux
    - (7) en gros, la mission de la police est le contrôle des classes ouvrières.

(Discussion)

- iii. La police d'aujourd'hui a évolué parce que le contexte social a changé :
  - (1) années 60 : désubordination
  - (2) chartes
  - (3) professionnalisation
  - (4) gestion du risque / citoyen consommateur de services policiers